

POLICE DES ROUTES

Restriction de circulation

RC 54-B-P Aubonne (Rte d'Allaman)

Afin de permettre la réfection de la chaussée sur la route cantonale N° 54-B-P à Aubonne, le tronçon de la route d'Allaman situé entre l'intersection (giratoire) avec l'Avenue du Clos d'Asper et l'intersection avec la route de L'Etraz sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

**Du lundi 22 juillet 2019
au
vendredi 26 juillet 2019**

Une signalisation de déviation sera mise en place par Aubonne – Lavigny – Etoy – Allaman (Giratoire de Roveray) dans les deux sens et Allaman (carrefour du Coulet) – Perroy – Féchy – Aubonne dans les deux sens. La Zone Industrielle d'Aubonne sera en tout temps accessible par Allaman (giratoire de Roveray).

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Municipalité d'Aubonne
Direction générale de
la mobilité et des routes**

Division entretien

Publication :

Parution FAO du mardi 16 juillet 2019

Avis :

Communes : Aubonne, Féchy, Perroy, Lavigny, Allaman

Gendarmerie, CET-Blécherette

Gendarmerie, Rolle, Morges

ECA, Pully

Voyer Région Ouest

Car Postal

Police Viasuisse

Urgences-Santé

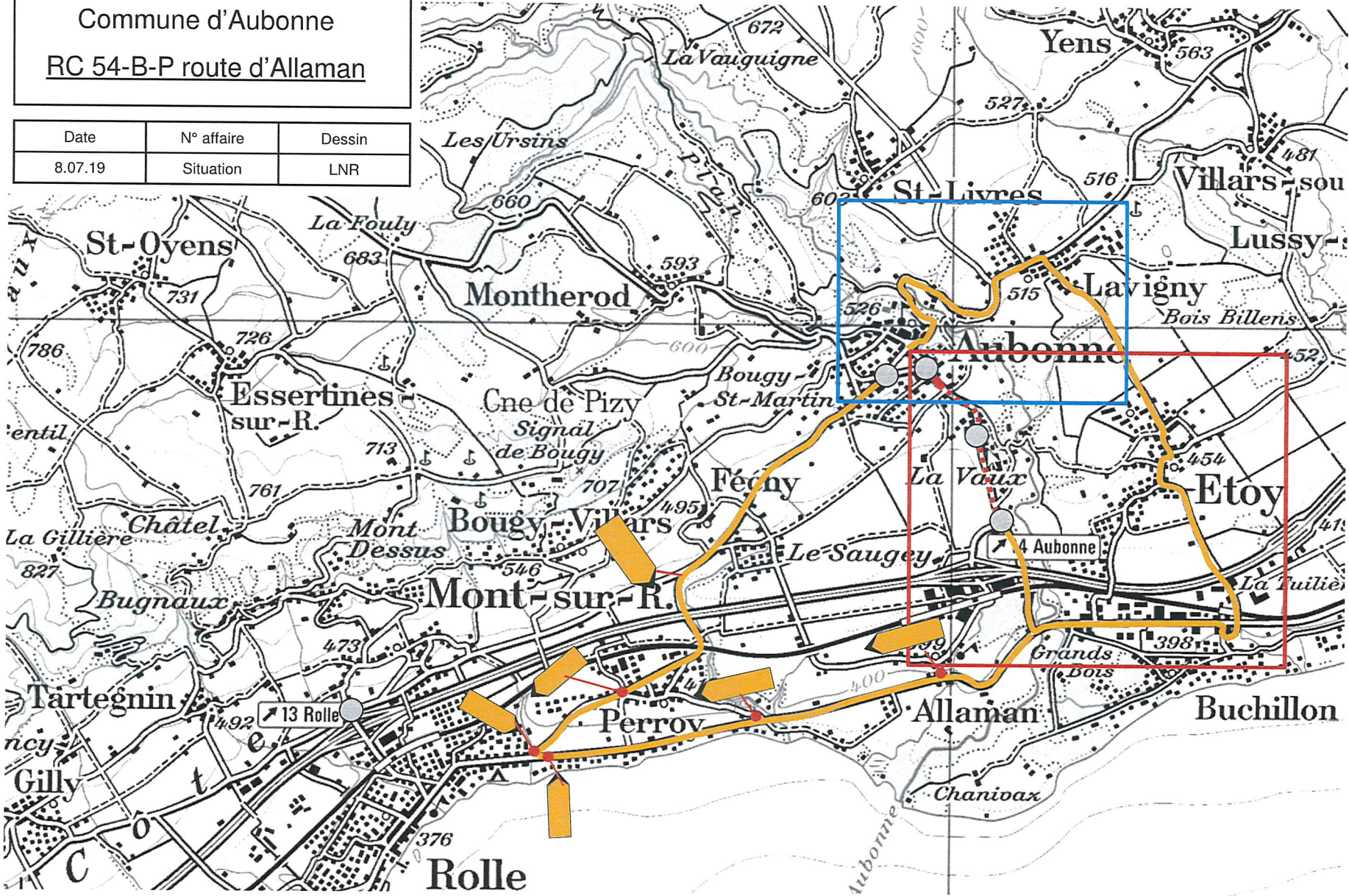
Transports Spéciaux

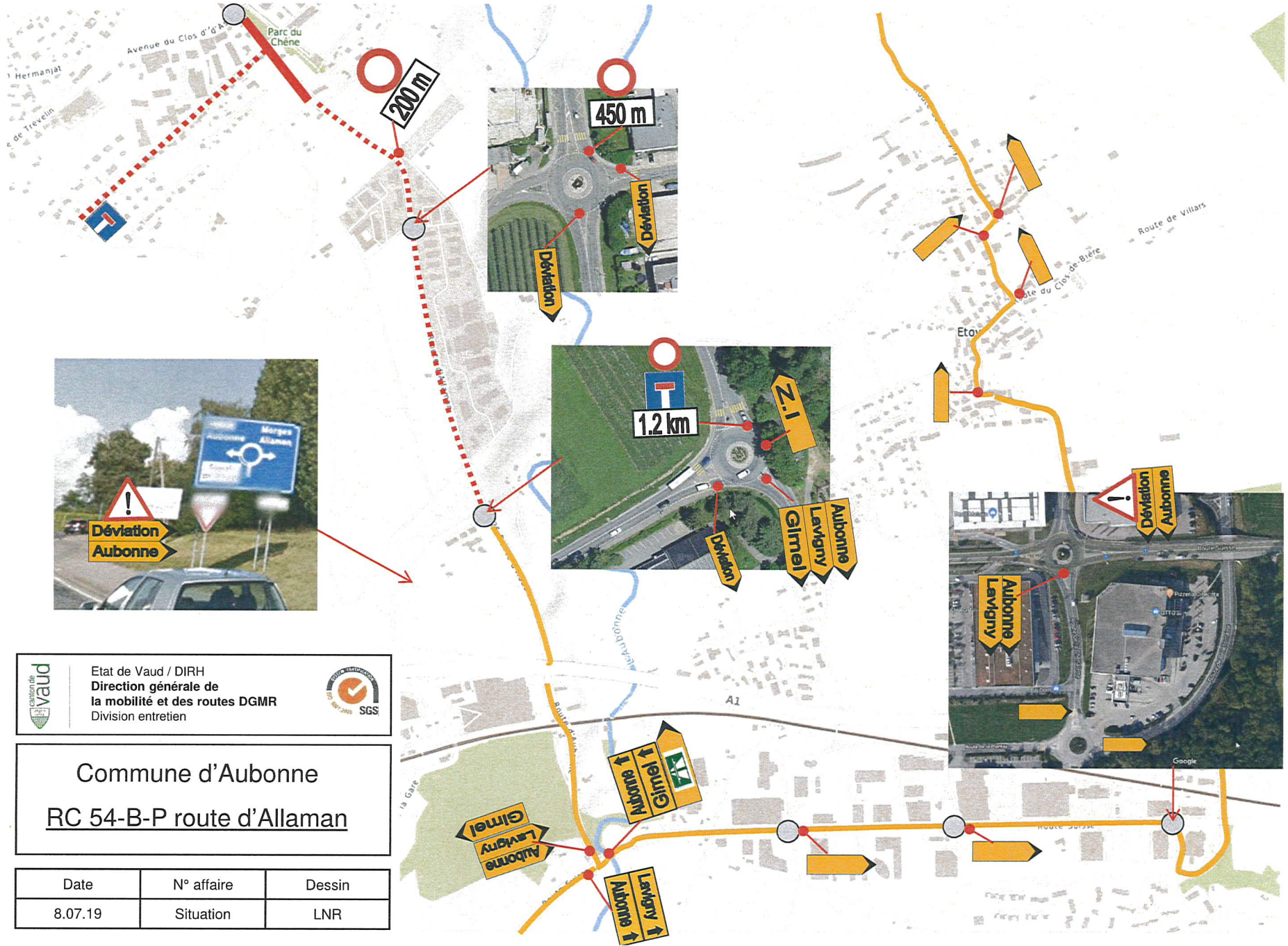
Manifestations



Commune d'Aubonne
 RC 54-B-P route d'Allaman

Date	N° affaire	Dessin
8.07.19	Situation	LNR






 Etat de Vaud / DIRH
 Direction générale de
 la mobilité et des routes DGMR
 Division entretien

Commune d'Aubonne
 RC 54-B-P route d'Allaman

Date	N° affaire	Dessin
8.07.19	Situation	LNR



Commune d'Aubonne
RC 54-B-P route d'Allaman

Date	N° affaire	Dessin
8.07.19	Situation	LNR

